

Info.pl@ine

N°290 – 10 novembre 2009 – 5 pages

La série d'Info.pl@ine à venir en novembre et décembre correspond à des notes techniques destinées à vous aider dans les commandes morte-saison.

STRATEGIE AGRONOMIQUE

...des éléments pour vos commandes de produits

COLZA : bien gérer les interventions de printemps pour réduire les charges

La réduction des charges opérationnelles (insecticides, régulateurs, fongicides et azote) nécessite une bonne technique si on ne veut pas impacter directement le rendement. De ce fait, l'observation des ravageurs grâce aux cuvettes jaunes reste un moyen d'observation accessible à tous. Il en est de même pour l'utilisation de la méthode des pesées pour déterminer la dose d'azote. Il faudra aussi veiller à bien positionner le fongicide anti-sclérotinia en particulier lorsqu'il y a plusieurs variétés sur l'exploitation.

✓ Régulateur de croissance : rarement nécessaire

Les facteurs de risque de verse sont la sensibilité variétale, la densité du peuplement, et la disponibilité en azote. Les situations à risque de verse sont assez rares, mais une attention particulière doit être portée sur certains hybrides.

Cette année, on trouve de nombreuses parcelles de colzas avec une forte densité qui sera susceptible d'augmenter le risque verse.

Sensibilité de la variété à la verse	Nombre de pieds par mètre linéaire	Intérêt d'un régulateur
Variétés très peu sensibles ADRIANA, CATALINA, KADORE, OVATION, PR44W22...	→	Sans intérêt et peut même avoir un effet négatif sur le rendement.
Variétés peu sensibles ALPAGA, NK AVIATOR, DK EQUISITE*, EPURE, DK CABERNET, EXOCET, FLASH, SAFRAN...	et < 15 pieds /m linéaire	Sans intérêt et peut même avoir un effet négatif sur le rendement.
	et > 15 pieds /m linéaire	Sans intérêt ou aléatoire en cas d'excès d'azote.
Variétés sensibles EXAGONE, EXTEND...	et < 15 pieds /m linéaire	Sans intérêt.
	et > 15 pieds /m linéaire	Le gain par limitation de la verse est réel.

* : à confirmer

Classement sensibilité à la verse d'après CETIOM et semenciers.

➤ En cas de traitement :

Au stade C2-D2 :

CARAMBA STAR ou SUNORG PRO (Metconazole) 0,6 à 0,8 l/ha. Coût indicatif : 25 €/ha, IFT (*) = 0,6 à 0,8

HORIZON EW (tébuconazole) 0,8 à 1 l/ha au stade C2-D2. Coût indicatif : 35 €/ha, IFT = 1 à 1,33

Ces produits seront également efficaces contre les maladies précoces, cylindrosporiose, pseudocercospora.

Au stade C2-D1

PARLAY C 0,5 à 0,8 l/ha, coût indicatif 9 à 14 €/ha, IFT = 0,4 à 0,64

Il est un peu plus agressif que les 2 produits précédents.

(*) Indice de Fréquence de Traitement.

Il faut noter qu'une application de régulateur au printemps peut s'avérer pénalisante sur le rendement en cas de mois de mars-avril frais ou de stress hydrique. Par ailleurs, il retarde la floraison augmentant d'autant la période de sensibilité aux méligèthes. Ce fut le cas en 2007 et 2008.

✓ La protection contre les ravageurs

La maîtrise des ravageurs est un des facteurs principaux de la réussite d'une culture de colza.

Pour éviter des surcoûts, ralentir la progression des résistances, limiter les passages inutiles qui sont toujours autant de risques supplémentaires pour l'agriculteur, tout traitement systématique est à proscrire. De plus, pour réduire les IFT en insecticides, il est nécessaire de limiter le nombre d'applications.

Les observations des cuvettes jaunes ou de la végétation restent le meilleur moyen pour décider d'intervenir.

De la sortie hiver jusqu'au mois de juin, 4 grands types de ravageurs sont à surveiller de près. Le plus fréquent et qui présente la plus grande nuisibilité est le charançon de la tige.

Ravageurs	Produits utilisables	Coût indicatif (€/ha)	Ravageurs	Produits utilisables	Coût indicatif (€/ha)
Charançons de la tige (dès l'augmentation des températures en janvier-février)	<u>Pyréthroïdes</u> : Cyperméthrine 0,25 l/ha KARATE ZEON 0,075 l/ha DECIS EXPERT 0,05 l/ha TALSTAR FLO 0,1 l/ha	1 à 2 5 à 10	Méligèthes (avant la floraison)	<u>Pyréthroïdes</u> : Le tau-fluvalinate est la moins mauvaise solution (MAVRIK FLO 0,2 l/ha) La bifenthrine (BRIGADE, TALSTAR FLO 0,125 l/ha) est un peu moins efficace.	8 à 11
Pucerons cendrés (à partir de la floraison)	<u>Pyréthroïdes+</u> <u>pyrimicarbe</u> : KARATE K 1 l/ha	10 à 14	Charançons des siliques (formation des siliques)	<u>Pyréthroïdes</u> : KARATE ZEON 0,05 l/ha BRIGADE, TALSTAR FLO 0,125 l/ha	5 à 10

2 nouveaux insecticides sont utilisables cette année :

PROTEUS (thiaclopride 100g + deltaméthrine 10 g), BAYER,

Homologué sur pucerons (0,625 l/ha), méligèthe (0,5 l/ha), charançon de la tige (0,5 l/ha), charançon des siliques (0,5 l/ha).

DAR : 45 j, ZNT : 5 m, DRE : 48 h, produit classé R40, 2 applications maxi sur la campagne mais 1 seule sur méligèthe.

PYRINEX ME (clorpyrifos éthyl 250 g), MAKHTESHIM AGAN

Homologué sur méligèthe (0,75 l/ha), charançon de la tige (0,75 l/ha).

DAR : 63 j, ZNT : 20 m, DRE : 48 h, produit classé R40, 1 application maxi sur la campagne.

Comme tous nouveaux produits, il est indispensable de les utiliser à bon escient pour éviter toute apparition de résistance et conserver des solutions sur le long terme.

Remarques sur les méligèthes

Si le ravageur est présent, les situations les plus à risque concernent principalement :

- les colzas peu développés avant floraison, avec des problèmes d'implantation du pivot, ou qui ont subi une attaque de charançons de la tige, qui présentent des faibles capacités de compensation,
- les colzas qui sont les plus éloignés du début de la floraison. A proximité de la floraison, l'incidence sur le rendement se réduit considérablement.

✓ La protection contre les maladies

↳ **Sclerotinia : toujours la priorité, en une seule intervention au bon stade**

La lutte contre cette maladie ne peut être que préventive et raisonnée. L'expérience montre qu'il est toutefois difficile de se passer d'une intervention fongicide sur colza.

Le raisonnement, sur lequel nous reviendrons en temps utile, sera basé sur les points suivants :

- ne faire qu'une seule application positionnée entre l'apparition des 1^{ères} siliques (10 siliques < 2 cm) et le début floraison des hampes secondaires. Ce positionnement est un gage d'efficacité lors d'année humide à la floraison. La double intervention n'apporte pas de plus sur le rendement (source réseau SRA).
- éviter le recours systématique à une même famille de matières actives pour ne pas provoquer une pression de sélection importante,
- veiller à optimiser la pulvérisation pour favoriser la pénétration du produit dans la végétation.

↳ **Surveiller l'oïdium**

Lors de printemps secs, il faut être très attentif à cette maladie qui peut avoir une nuisibilité de 1 à plus de 5 qx. Elle est à surveiller à partir du début floraison.

↳ Préconisations de programme fongicides

Pression maladie	Famille de matières actives et types de produits	Coût indicatif (€/ha)	IFT
En cas de forte attaque de sclérotinia <i>Kit scléro positif et/ou conditions favorables aux contaminations</i> ⇒ on vise principalement le sclérotinia	<u>Carboxamide</u> : PICTOR PRO 0,4 kg/ha	34	0,8
	ou <u>Triazolinthione</u> : JOAO 0,5 l*	39	0,7
	ou <u>Carboxamide + Triazole</u> : PICTOR PRO 0,2 kg/ha + SUNORG PRO 0,4 l	35	1,06
Pour des attaques plus faibles <i>Kit scléro négatif et hygrométrie faible pendant la floraison</i> ⇒ on vise sclérotinia, oïdium et maladies de fin de cycle	<u>Carboxamide + Triazole</u> : PICTOR PRO 0,2 kg/ha + SUNORG PRO 0,4 l	35	1,06
	ou <u>Triazole solo</u> : SUNORG PRO 0,6 à 0,8 l/ha	22 à 32	1 à 1,2

* JOAO : 2 passages maximum par saison.

↳ **Lutte biologique sur sclérotinia** : CONTANS WG peut compléter la lutte chimique. Il s'agit d'un champignon qui doit être appliqué au sol avant l'implantation du colza ou sur les résidus d'un colza qui vient d'être récolté. Il va détruire les scléroties avec lesquels il est en contact. Les effets ne sont pas immédiats et deviennent significatifs après 3 ans d'application à la dose de 1 kg/ha. Mais les résultats restent encore aléatoires pour un produit coûteux. Cependant, ce moyen de lutte biologique peut constituer une technique alternative intéressante pour faire face aux résistances. Cette pratique réduit également le risque sur les autres cultures touchées par la maladie : pois, tournesol. Ce produit ne rentre pas dans le calcul des IFT.

✓ Caractéristiques des produits cités

Régulateurs Colza	Phrases de risques	ZNT (m)	Délai de rentrée (heure)	DAR (jour)
CARAMBA STAR	R63-AQUA	5	6	45
SUNORG PRO	R63-AQUA	5	6	45
HORIZON EW	R20/22-R41-R51/53-R63-N	5	24	63
PARLAY C	R22-R50/53-N	5	6	90

Insecticides Colza	Phrases de risques	ZNT (m)	Délai de rentrée (heure)	DAR (jour)
CYTHRINE L	R10 - R36 - R38 - R43 - AQUA	5	48	3
KARATE ZEON	R20/22 - R50/53 - N	5	48	28
DECIS EXPERT	R10 - R22 - R23 - R37 - R41 - R50/53 - R65 - R66 - T - N	20	24	45
TALSTAR FLO	R20/22 - R50/53 - N	5	6	28
MAVRIK FLO	R36/38 - R22 - R50/53	5	24	28
KARATE K	R20/22 - R38 - R50/53 - N	5	48	28
PYRINEX ME	R43 - R50/53 - N	20	48	63
PROTEUS	R22 - R36/38 - R40 - R43 - R50/53 - N	5	48	45

Fongicides Colza	Phrases de risques	ZNT (m)	Délai de rentrée (heure)	DAR (jour)
PICTOR PRO	R51/53 - N	5	6	42
JOAO	R36 - R63 - R51/53 - N	5	24	56
SUNORG PRO	R63-AQUA	5	6	45

ZNT : Zone Non Traitée, distance à respecter avec un point ou un cours d'eau.

Délai de rentrée : durée à respecter entre le traitement et le retour sur la parcelle.

DAR = Délai Avant Récolte.

Le programme de restructuration nationale sucre : dispositif régional Ile-de-France.

Afin d'aider la filière betteravière à surmonter les conséquences de la restructuration en cours depuis plusieurs années, un plan d'aide national a été mis en place.

Chaque région propose un dispositif adapté, les informations présentées ci-dessous ne concernent donc que les agriculteurs dont le siège de l'exploitation se situe en Ile-de-France.

Le PRN-Sucre finance de la formation et des investissements vers de nouveaux débouchés au sens large, que cela soit par l'introduction de nouvelles cultures dans l'assolement ou par une diversification vers des activités non agricoles. Les groupes et associations intéressés pour des actions de formations peuvent contacter la Chambre d'Agriculture pour de plus amples renseignements.

Les investissements finançables se répartissent en :

1. Investissements dans les exploitations agricoles (mesure 121C) :

Investissements dans les exploitations agricoles	
Actions/investissements éligibles et autres critères d'éligibilité	Les investissements éligibles répondent à un ou plusieurs des objectifs suivants : - Diversification des activités agricoles sur l'exploitation (que ce soit vers des activités du secteur animal ou du secteur végétal) ; - Transformation des produits à la ferme - Valorisation de la biomasse à des fins non alimentaires
Dépenses éligibles	- Dépenses liées à la mise en place sur l'exploitation de nouvelles productions : fourniture des plants pour les cultures pérennes (ex <i>Miscanthus X giganteus</i>), matériel spécifique de plantation, de culture, de récolte, de séchage, équipements spécifiques de stockage des intrants et des récoltes, logiciel de traçabilité, matériel informatique. - Aménagements de bâtiments, équipements, matériels en lien avec la production ou la valorisation de biomasse. - Equipements de transformation notamment laitière, investissements relatifs à la création ou à la rénovation d'ateliers de transformation (salle d'abattage, de découpe), de conditionnement, de stérilisation et de stockage en chambre froide des produits de la ferme ;
Taux d'aide publique	Le taux d'aide publique est fixé à 40%.

Important : Le PRN-Sucre finance les investissements éligibles de plus de 150 000 euros HT. Il faut solliciter une subvention PREVAIR 1 pour des investissements de moins de 150 000 euros HT

2. Diversification vers des activités non agricoles (mesure 311) :

Diversification vers des activités non agricoles	
Actions/investissements éligibles et autres critères d'éligibilité	En Île-de-France, les actions financées par cette mesure sont restreintes au soutien de plates-formes de commercialisation de la biomasse.
Dépenses éligibles	Exemples d'investissements matériels éligibles : - Travaux de réhabilitation de bâtiments existants non dédiés à la production ou la transformation de produits agricoles ; - Aménagements extérieurs améliorant l'accessibilité ou travaux paysagers ; - Matériel et / ou équipement pour la création d'une activité de commercialisation de biomasse - Création et/ou aménagement, sur ou hors de l'exploitation, de points de vente directe pour des produits provenant ou non de l'exploitation ; Exemples de dépenses immatérielles éligibles : - Etudes préalables (études de marché ou de faisabilité) ; - Communication (acquitté par le bénéficiaire) ; - Contrôle qualité des prestations liées à l'investissement (acquitté par le bénéficiaire).
Taux d'aide publique	Taux d'aide : - Dépenses matérielles : jusqu'à 40 % d'aide ; - Dépenses immatérielles : jusqu'à 80 % d'aide, dans la limite d'un montant total d'aide publique de 200 000 € sur 3 ans, (sous réserve du respect des conditions de la réglementation communautaire).

Important : Le PRN-Sucre finance les investissements éligibles de plus de 300 000 euros HT. Il faut solliciter une subvention PREVAIR 2 pour des investissements de moins de 300 000 euros HT

Les projets photovoltaïques ne sont pas éligibles au PRN-Sucre.

Il existe également une troisième mesure destinée aux investissements dans les industries agro-alimentaires, les PME de 1^{ère} transformation des produits agricoles (mesure 123).

Date limite de dépôt des dossiers

Les dossiers doivent être déposés à la DDEA de Seine-et-Marne pour le 11 décembre 2009.

Date limite de réalisation des investissements

Les travaux et investissements devront être terminés pour le 30 septembre 2010, à cette date l'ensemble des factures acquittées doit être fourni à la DDEA de Seine-et-Marne.

Comment obtenir les formulaires de demande ?

Soit sur le site de la DDEA de Seine-et-Marne
ou de la DRIAIF Ile-de-France (<http://draif.ile-de-france.agriculture.gouv.fr>)

Soit auprès de la cellule départementale d'information : Tél : 01 64 79 31 19 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : agriculture77_eau@seine-et-marne.chambagri.fr

Pour vous conseiller dans le montage du dossier

Cellule départementale d'information : Tél : 01 64 79 31 19, agriculture77_eau@seine-et-marne.chambagri.fr
ou Rémi Fortier 01 60 24 71 86, remi.fortier@seine-et-marne.chambagri.fr

EVENEMENT

Parlons technique !

Gérer les adventices : un retour à l'agronomie indispensable

2^{ème} journée sur la Production intégrée **VENDREDI 20 NOVEMBRE 2009**

(voir Info.pl@ine Production intégrée n° 25 du 27 octobre 2009)

de 9 h 30 à 17 h – Salle des conférences
à la Maison de l'Agriculture au Mée-sur-Seine

La Chambre d'Agriculture dans la continuité de l'an dernier, organise une deuxième journée technique sur la production intégrée : comment gérer les adventices tout en réduisant l'usage des herbicides ?

Matinée (9 h 30 – 12 h) - Les adventices : connaître pour agir

Déjeuner (12 h - 14 h) - Echanges autour d'un buffet des produits du Terroir

Après-midi (14 h – 17 h) - Des solutions techniques envisageables sur l'exploitation



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.

Toute rediffusion et reproduction interdites



*** île de France**